

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0011470

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 02.147 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

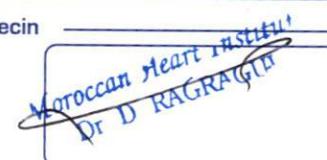
Nom & Prénom : AMOUDI Ali Date de naissance : 25.12.54

Adresse : 22 RUE TURGOT RACINE - CASA

Tél. : 06 61 20 02 30 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 29/08/2010

Nom et prénom du malade : AMOUDI Ali Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Cardiopathie Ischemique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/10/8/19	CA			
07				Médecin M. BACRAOU Dr D BACRAOU

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DY PHARMACIE AHMED ALI Dy. EL JOURADI ALI Lot. El Fath N°60 bis El Mazzouf - CASABLANCA T. 022.57.32.16	29/08/19	2593,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	D 00000000	G 00000000		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	B 35533411			DATE DU DEVIS <input type="text"/>
		B 11433553		DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



المعهد المغربي للأمراض وجراحة القلب
Moroccan Heart Institute

780, Impasse MODIBO KEITA - Casablanca 20520

Tél.: 05 22 85 00 11 / 12 / 13 - Fax : 05 22 83 85 00

ICE : 00185909000033 - Patente : 34753457 - I.F : 14421718 - CNSS : 9697866

le 29/08/19

H E Amzazi Ali
→

- (316,00 X 3) ① - Aspirine 100 : 0-1-0
(981,10 X 2) ② - Plavix 75 : 1-0-0
(213,00 X 3) ③ - Cesyrel 5/5 : 1/2-0-0
(80,00 X 9) ④ - Crestor 10 : 0-0-1
⑤ - Efudoc 300 : 0-0-1

F = 2593,20



Dr D RAGGADOU
Moroccan Heart Institute

III de

3 mois

HARMACIE AHMED ALI
Dr. EL JOUANDI ALI
Lot. El Fath N°60 bis
Tidi Maârouf - CASABLANCA
TÉL : 022 97 32 16

Lot n°: 091118
A ut.av.: 10/21
P.P.V.: 80,00

Lot n°: 80,00
091118
10/21
A ut.av.: 80,00

Lot n°: 80,00
091118
10/21
A ut.av.: 80,00

Lot n°: 091118
10/21
A ut.av.: 80,00

PPV: 80,00

Lot n°: 091118
10/21
PPV: 80,00

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Plavix 75 mg cp pell b28
P.P.V.: 316,00 DH
6 118001 081257

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Plavix 75 mg cp pell b28
P.P.V.: 316,00 DH
6 118001 081257

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Plavix 75 mg cp pell b28
P.P.V.: 316,00 DH
6 118001 081257

Maphar
Km 10, Route Côtierre 111,
Ql Zenata Ain sebaâ Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V.: 243,00 DH
6 118001 183111

Maphar
Km 10, Route Côtierre 111,
Ql Zenata Ain sebaâ Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V.: 243,00 DH
6 118001 183111

Maphar
Km 10, Route Côtierre 111,
Ql Zenata Ain sebaâ Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V.: 243,00 DH
6 118001 183111

MXGS0060

6 118001 130269

COSYREL 5mg/5mg - O
30 comprimés pelliculés sécables
PPV: 98,10 DH

Servier Maroc - Casablanca

MXGS0060

6 118001 130269

COSYREL 5mg/5mg - O
30 comprimés pelliculés sécables
PPV: 98,10 DH

Servier Maroc - Casablanca

EXP

Lot

01/2022

B T17W1

Boîte de 30 comprimés



Voie orale

Titulaire/Exploitant :
BAYER HEALTHCARE
220, avenue de la Recherche
59120 LOOS

Médicament autorisé n°: 3400926939939

86643952
39/20/88

Bayer

Ne pas utiliser chez la femme enceinte.

GROSSESSE = INTERDIT
CE MEDICAMENT +



Voie orale

Boîte de 30 comprimés

Acide acétylsalicylique

comprimé gastro-résistant

ASPIRINE PROTECT® 100 mg



Composition : Acide acétylsalicylique...100 mg
pour un comprimé gastro-résistant.

Indications d'utilisation : Ce médicament est préconisé dans le traitement de certaines affections du cœur et des vaisseaux. **Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.** Lire la notice avant utilisation. **A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.** A conserver dans l'emballage d'origine, à l'abri de l'humidité. Médicament non soumis à prescription médicale



ASPIRINE PROTECT® 100 mg
comprimé gastro-résistant

Acide acétylsalicylique

Boîte de 30 comprimés



Voie orale

EXP

Lot

01/2022

B T17W1

Boîte de 30 comprimés



Voie orale

Titulaire/Exploitant :
BAYER HEALTHCARE
220, avenue de la Recherche
59120 LOOS

Médicament autorisé n°: 3400926939939

86643952
39/20/88

Bayer

Ne pas utiliser chez la femme enceinte.

GROSSESSE = INTERDIT
CE MEDICAMENT +



Voie orale

Boîte de 30 comprimés

Acide acétylsalicylique

comprimé gastro-résistant

ASPIRINE PROTECT® 100 mg



Composition : Acide acétylsalicylique...100 mg
pour un comprimé gastro-résistant.

Indications d'utilisation : Ce médicament est préconisé dans le traitement de certaines affections du cœur et des vaisseaux. **Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.** Lire la notice avant utilisation. **A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.** A conserver dans l'emballage d'origine, à l'abri de l'humidité. Médicament non soumis à prescription médicale



ASPIRINE PROTECT® 100 mg
comprimé gastro-résistant

Acide acétylsalicylique

Boîte de 30 comprimés



Voie orale

EXP

Lot

01/2022

B T17W1

Boîte de 30 comprimés



Voie orale

Titulaire/Exploitant :
BAYER HEALTHCARE
220, avenue de la Recherche
59120 LOOS

Médicament autorisé n°: 3400926939939

86643952
39/20/88

Bayer

Ne pas utiliser chez la femme enceinte.

GROSSESSE = INTERDIT
CE MEDICAMENT +



Voie orale

Boîte de 30 comprimés

Acide acétylsalicylique

comprimé gastro-résistant

ASPIRINE PROTECT® 100 mg



Composition : Acide acétylsalicylique...100 mg
pour un comprimé gastro-résistant.

Indications d'utilisation : Ce médicament est préconisé dans le traitement de certaines affections du cœur et des vaisseaux. **Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.** Lire la notice avant utilisation. **A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.** A conserver dans l'emballage d'origine, à l'abri de l'humidité. Médicament non soumis à prescription médicale



ASPIRINE PROTECT® 100 mg
comprimé gastro-résistant

Acide acétylsalicylique

Boîte de 30 comprimés



Voie orale